



Publié le 21/07/2022

**SAINT-JEAN  
DE BRAYE**

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune de Saint-Jean de Braye

**ARRETE N°2022-113**

Réglementant temporairement le stationnement pour déménagement  
face au 28 Allée Pablo Picasso le lundi 11 juillet à Saint-Jean de Braye

Le Maire de la Ville de Saint-Jean de Braye  
Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu le code de la Route,

**Considérant** la demande formulée par la société « TRANSPORAP » qui doit effectuer des opérations de déménagement face au 28 Allée Pablo Picasso le lundi 11 juillet de 9h00 à 19h00 sur une partie de la voie publique d'environ 10 mètres à Saint-Jean de Braye.

**Considérant** qu'il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1**

Le lundi 11 juillet de 9h00 à 19h00, le stationnement des véhicules sera strictement interdit face au 28 Allée Pablo Picasso sur une partie de la voie publique d'environ 10 mètres à Saint-Jean de Braye.

**Article 2**

La signalisation réglementaire sera mise en place par le Centre Technique Municipal.

**Article 3**

Les véhicules en stationnement illicite seront évacués en application de l'article R417-10 du Code de la Route. À ce titre une procédure de mise en fourrière ou de déplacement pourra être déclenchée.

**Article 4**

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et affiché sur les lieux réservés à cet effet.

**Article 5**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6**

Une ampliation de cet arrêté sera transmise :  
à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Saint-Jean de Braye,  
au Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Jean de Braye  
à la Police Municipale  
au demandeur.

A Saint-Jean de Braye, le 04 JUIL. 2022



Pour le Maire - Conseillère départementale du Loiret et par délégation,  
L'Adjoint délégué à la sécurité

Frédéric CHÉNEAU